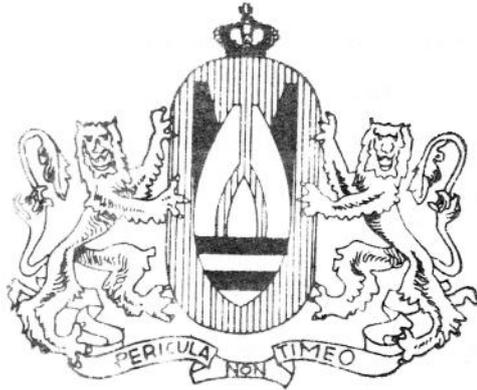


LE DÉMINEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
Fraternelle des Démineurs de Belgique



REDACTION

U.F.A.C. 40-45

Rue de la Croix de Fer 100

1000.BRUXELLES

Téléphone -02/2181965

2 trimestre 83

Editeur responsable : A. BERGES, LIVINGSTONELAAN, 22 - 1980 TERVUREN.

Editorial.

Nous faisons nôtres les considérations émises par Mr. Thierry COPPIETERS 'T WALLANT, Président National des Volontaires de Guerre, dans l'éditorial du bulletin n° 1 de son organisation.

"J'en appelle à tous les membres afin qu'ils se considèrent en service actif de V. de G. et ne manquent aucune occasion pour réaffirmer leur fierté d'être Belges.

Durant les sombres années de guerre 1914-18 et 1940-45, nous avons pu retrouver un grand sentiment d'UNION NATIONALE. A présent que tout va mal, certains veulent l'éclatement de la Belgique. A nous, V. de G. de montrer l'exemple à tous pour dire clairement notre attachement à une BELGIQUE FORTE ET UNIE. A nous de contrecarrer l'action néfaste d'une infime minorité qui veut semer la haine et la discorde parmi nous.

"L'UNION FAIT LA FORCE" et "PRO REGE, PRO PATRIA" doivent rester les deux thèmes forts sur lesquels nous voulons construire notre avenir."

Notre assemblée générale du 1er Mai 1983 à Héverlee.

Notre assemblée générale a connu son succès habituel, plus de 300 personnes (Membres et épouses) étaient présentes dans le vaste auditorium de la Caserne Cdt. DE HEMPTINNE.

A l'heure militaire comme il se doit, le président ouvrit la séance et donna lecture du rapport moral de l'exercice écoulé qui reçut l'approbation unanime de l'assemblée.

Vous trouverez le texte de cette allocation ci-après qui constituait le point 1 de l'ordre du jour.

Point 2. Elections statutaires.

Par applaudissements, le C.A. fut renouvelé dans sa composition actuelle.

En conséquence, le mandat des administrateurs désignés ci-après est renouvelé pour un nouveau terme de deux ans.

Il s'agit de MM CHOUFFART, DEBRAS, GRANDFILS, HEUCHON, LINDEN, PRIGNON et RAMPELBERG.

Il en est de même pour les commissaires : GOOSSENS, VERVENNE et DELHEZ.

N.B. : Notre ami BERGES assurera les fonctions de secrétaire-trésorier.

Points 3, 4 et 5 - Rapport du trésorier. Rapport des vérificateurs.
Décharge aux administrateurs.

La situation de caisse au 31 décembre 1982 figurant à la page 5 de notre bulletin du 1er trimestre 1983 avait encore été établie par notre regretté trésorier général, Mr. Robert PIEREUSE, vérifiée et déclarée conforme par les commissaires GOOSSENS et VERVENNE en séance du 9 janvier 1983.

Pour répondre au prescrit de la note page 4 du bulletin N° 1/83, le président donne lecture du rapport ci-dessous constituant le compte réel de l'exercice 1982.

Compte de l'exercice 1982.

Conformément à la remarque figurant au bulletin N° 1/83 sous la rubrique 'Ordre du jour', nous vous donnons ci-après la situation de nos recettes et de nos dépenses propres à l'exercice 1982, en

tenant compte, d'une part, de celles encaissées en 1982 mais se rapportant à l'exercice 1983 et, d'autre part, en y incorporant les dépenses effectuées après le 1er janvier 1983 mais se rapportant à 1982.

<u>En recettes</u>		<u>En dépenses</u>	
A ajouter :		En plus :	
cotisations de 1982		déplacement DAS 1982	3.872
encaissées en 1981	6.000	complément cotisations	
A retrancher :		UFAC 1982	8.980
cotisations de 1983		médailles du Mérite	<u>310</u>
encaissées en 1982	<u>11.750</u>		13.162
Soit en MOINS	5.750		
Total rectifié des		Total rectifié des	
recettes	<u>115.975</u>	dépenses	<u>111.499</u>

Nouveau solde créditeur : 4.476 a.l.d. 23.388

Commentaire :

Toutes choses restant égales dans les différentes rubriques figurant à la situation de caisse, il y a lieu de prévoir pour l'exercice 1984 :

- 1° une dépense de 20.000 fr. pour l'achat de papier pour l'impression du bulletin par la DAS;
- 2° un complément de dépenses pour cotisations à l'UFAC celles-ci étant portées de 60 à 75 fr. par décision de l'assemblée générale du 23 avril 1983, soit en plus 6.735 fr pour 449 affiliés. (sans tenir compte notamment de l'augmentation des frais de port et de transport.)

N.B. Ce commentaire vous est livré avant que vous ne délibériez sur le point 6 de l'ordre du jour 'Fixation de la cotisation 1984'.

Le Président National,
E. GEORGE

Après cet exposé, décharge fut accordée aux administrateurs.

Point 6. Fixation de la cotisation 1984.

Après cet exposé assez suggestif sur l'état de nos crédits budgétaires, il était normal d'envisager une majoration de la cotisation pour 1984. C'est ce qui fut admis sur proposition formulée par un membre de l'assemblée. Cette cotisation est fixée à 250 fr. contre 200 actuellement.

Point 7. Divers.

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, il fut procédé à la remise de la médaille du Mérite de l'UFAC 40/45.

Les lauréats de cette année sont :

Médaille de bronze : ANSEEUW, Henri
 CHOUFFART Marcel
 GOVAERTS, José
 RAEVES, Gustaaf
 SCHACHT, Albert

Médaille d'argent : PIEREUSE, Robert

1ère barrette sur médaille d'argent : TINANT, Henri

Médaille d'Or : BORIES, Raymond

N.B. A noter que la 2ème barrette sur médaille d'argent avait été proposée par la section de la Flandre Orientale pour son trésorier provincial Mr. VAN MARCK, mais notre ami possédait déjà cette distinction depuis le 21 Mars 1970.

Après cette petite manifestation très sympathique, il fut remis à cinq de nos 'anciens', le diplôme du démineur et la Médaille du déminage (Ces anciens ne possédaient pas encore le brevet et le bijou)

Il s'agit de : DEKEYREL, Richard
 DEWOOGHT, Juliaan
 MAERTENS, Roger
 VANDAMME, Michel
 VANLERBERGHE, Henri

Tous nos amis ont été chaleureusement applaudis.

La distribution de ces médailles et bijoux amena tout naturellement une proposition très sympathique de notre ami LALLEMAND dans le but de valoriser notre propre médaille du déminage.

En bref, cette proposition vise à attribuer :

- une palme en bronze pour 5 années d'affiliation continue à la fraternelle;
- une palme en argent pour 10 années;
- une palme d'or pour 15 années.

L'exposé des motifs qui sera établi par l'auteur du projet sera transmis pour examen aux sections provinciales et soumis ensuite au C.A. pour décision.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.25 h. Les participants se rendent au local où sera servi le 'Self-service' et dégusteront préalablement l'apéritif à l'invitation de nos amis de l'active.

* * *

Que dire de ce 'Self-service' ? Il fut digne de celui des années précédentes.

Ainsi, pour terminer cette belle journée à marquer d'une pierre blanche dans nos annales, le président national adresse le mot de la fin, après avoir salué la sympathique présence de l'architecte Albert VERSCHUEREN, grand invalide du déminage et auteur du Monument National de STAVELOT où nous nous rendrons en pèlerinage le dimanche 4 septembre prochain et célébrerons le trentième anniversaire de l'inauguration du monument.

Il s'adresse à l'assistance en ces termes :

"Je serai certes votre interprète pour féliciter chaleureusement le chef cuisinier Mr. FILEE et ses aides pour les mets délicieux qu'ils ont mis à notre disposition et qui garnissaient ce plantureux Self-service qui de plus ne nous a pas laissé sur notre soif.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, l'assemblée a accordé une 5ème étoile au restaurant du jour.

Cela me donne une nouvelle fois l'occasion de remercier le Lieutenant-Colonel DUMONT et tous ceux qui l'ont aidé pour l'organisation et la réussite de cette journée.

Notre souhait et notre espoir est de nous revoir tous et aussi nombreux l'an prochain dans ces magnifiques installations.

C'est le souhait fervent que je forme en vous donnant au préalable rendez-vous le 4 septembre à Stavelot."

* * *

Pour clôturer ce joyeux repas, le Lieutenant-Colonel DUMONT par micro fait part à l'assemblée qu'il prenait date pour l'organisation de l'assemblée de l'an prochain et le Lieutenant-Colonel VAN THORENBURG dit toute sa joie de se retrouver parmi les anciens et ceux qu'il avait eu le grand honneur d'assurer le commandement, période qui lui laisse un merveilleux souvenir revigoré encore par l'atmosphère chaleureuse de ce jour.

* * *

Cette journée se termine dans la meilleure ambiance d'aucuns vont admirer le matériel très sophistiqué que possèdent actuellement nos amis de l'active, d'autres continuent à prendre le verre de l'amitié en se jurant de se revoir bientôt.

Enfin, et pour clore ce long article, le Président adresse ses remerciements au Colonel LINDEN qui, à l'intention des amis flamands, a assuré la traduction libre des interventions directes du Président lors des questions posées par les membres.

E.G.

Journées de la Marine.

=====

ZEEBRUGGE les vendredi 15, samedi 16, dimanche 17 juillet 1983.

La base navale de ZEEBRUGGE, Graaf Jansdijk 1, ouverte au public le vendredi 15 de 12.00 à 19.00 h. et les deux autres jours de 10.00 à 19.00 h.

Programme : Diverses démonstrations.

Plongée.

Hélicoptère.

Déminage.

Expositions.

Historique de la Force Navale.

Exposition philatélique.

Etc

RAPPORT MORAL. Exercice 1982.

Mesdames,
Messieurs,
Chers Amis Démineurs,

En votre nom à tous, j'adresse une nouvelle fois tous nos remerciements au Lieutenant-Colonel DUMONT qui met pour la troisième fois consécutive ses magnifiques installations à notre disposition pour tenir les assises de notre présente assemblée générale. Si besoin en était encore de le rappeler cela dénote la parfaite cohésion et l'interpénétration qui existent entre les 'anciens' et les unités d'active.

Je souhaite la bienvenue à tous les membres présents avec une mention spéciale pour les charmantes dames qui ont bien voulu être des nôtres et c'est avec respect, mais aussi le plus grand plaisir, que je salue la présence de nos anciens chefs de corps, les Colonels POSSHELLE et LHOST qui continuent à manifester leur sympathie à notre vieille fraternelle.

Nous avons aussi la joie de saluer la présence de notre membre d'honneur, Lieutenant-Colonel VAN THORENBURG, le sympathique prédécesseur du Chef de corps actuel.

Il vous souviendra que c'est à son initiative que l'assemblée générale de 1981 a eu lieu à Héverlee. Ayant été appelé à d'autres fonctions, son successeur le Lieutenant-Colonel DUMONT entérina bien volontiers la décision prise.

Nous remarquons aussi dans l'assistance le Cdt GERVY et sa charmante épouse. Mr. GERVY est membre honoraire de la fraternelle, président d'une importante association patriotique très dynamique du Brabant wallon et était un ami intime de notre regretté René ITTERS.

Nous les remercions tous deux pour la fidélité qu'ils témoignent aux activités de notre groupement.

Enfin, une réunion comme celle de ce jour ne serait pas complète sans la gracieuse présence de notre marraine Melle SEVRIN (pardon ! à l'état-civil elle est devenue Mme VERHEYDEN).

Pour manifester notre satisfaction, je vous propose de les réunir tous par nos chaleureux applaudissements.

L'an dernier, je vous communiquais la liste des amis qui nous avaient quittés pendant l'exercice écoulé. Nous avons fait paraître dans nos bulletins les noms des camarades décédés au cours de cette nouvelle année.

A ces listes sont venus encore s'ajouter : le Commandant Robert SAMYN, GUILLAUME Lucien et SADIN Alex.

Comme vous l'avez appris par la voie du dernier bulletin, la cheville ouvrière de la Fraternelle, le trésorier Robert PIEREUSE, BOB pour ses intimes, nous a également quittés.

Dans la lettre de condoléances que la fraternelle adressait à son épouse, nous rappelions dans le passage ci-après, ses éminents états de service au sein de SA fraternelle, comme il l'appelait communément.

"Il nous a apporté en tous domaines, avec son affabilité coutumière, tout son dévouement et, malgré sa maladie, il est resté à sa tâche fraternelle, jusqu'à son dernier souffle. Il a toujours été un parfait collaborateur, que ce soit comme rédacteur du bulletin qu'il exerçait cumulativement avec la fonction de secrétaire national qu'il occupait encore jusqu'il n'y a guère, sans oublier son activité débordante pour l'organisation de nos assemblées générales et nos pèlerinages au Monument national à Stavelot."

Dans un geste du Souvenir qui réunit toutes les victimes du déminage et nos camarades décédés, une délégation du C.A. a déposé cette semaine une gerbe sur la tombe du Général SEVRIN.

En leur pieuse mémoire à tous, je vous demande quelques instants de recueillement.

* * *

Comme vous l'aviez peut-être appris par la voie de votre journal un évènement que nous avons rappelé par l'envoi d'une circulaire à toutes nos Sections, le Service du déminage, a été une nouvelle fois frappé et le soldat Stéphane GOOSSENS, âgé de 23 ans, a été amputé des deux jambes à l'occasion d'une destruction de munitions.

Un vaste mouvement de solidarité a eu lieu à l'initiative de nos amis de l'active, auquel se sont jointes la fraternelle, les sections provinciales et des organisations patriotiques.

Des échos qui nous sont parvenus, nous pensons que le résultat dépassera les espérances.

Comme il se doit, nous avons rendu visite à cette malheureuse victime sur son lit d'hôpital. Nous avons trouvé un jeune homme plein de courage et animé d'un grand espoir pour la continuation de sa carrière.

Nous l'assurons de notre sympathie agissante. Il a pu se rendre compte de l'efficacité de la fraternelle - dont il ignorait encore tout de ses rouages - et il a pu constater que chez les démi-neurs la SOLIDARITE n'était pas un vain mot.

* * *

Pour ce qui concerne nos activités propres, en dehors des assemblées générales et pèlerinages à Stavelot, elles se résument en réunions des sections provinciales dont certaines font encore preuve d'un réel dynamisme et je les félicite.

Quant au Conseil d'Administration, il se réunit trimestriellement et se fait représenter, avec drapeaux, aux diverses manifestations patriotiques nationales.

Il délègue chaque année deux représentants à l'Assemblée générale de l'UFAC 40/45.

Cette année, elle a eu lieu le samedi 23 avril et a eu à connaître et à décider d'une modification des statuts, et notamment à l'extension à cet organisme des militaires non combattants dont je vous avais déjà entretenu antérieurement.

Cette modification adoptée à l'unanimité avait pour but d'assurer la pérennité de l'Union par l'intégration de nouveaux membres effectifs plus jeunes que les anciens combattants.

Cette approbation ne fait en somme qu'entériner, en ce qui nous concerne, une situation de fait créée par l'admission en notre sein des unités en activité de service, dont la plupart des membres ne sont pas anciens combattants, étant trop jeunes à l'époque de la guerre 1940/45.

Ce nouveau statut apportera enfin une solution positive pour

les propositions à l'UFAC en vue de l'octroi de la Médaille du Mérite pour les membres dévoués de la DAS.

Voici le nouveau texte admis pour l'article 8 :

"A la condition qu'ils soient d'un civisme et d'une conduite irréprochable, ne peuvent être membre effectif d'une fraternelle, d'une amicale ou d'un groupement que les militaires de l'Armée Belge, anciens combattants ou non ainsi que les résistants reconnus . Ces membres effectifs seuls peuvent être élus aux comités des fraternelles, amicales ou groupements affiliés à l'UFAC 40/45, sauf s'ils sont investis d'un mandat politique.

Des membres adhérents ou autres peuvent cependant être admis dans les fraternelles, amicales ou groupements mais sans droit de vote."

* * *

Pour ce qui concerne les 'Droits moraux et matériels' des Victimes de la Guerre, vous avez pu lire dans Belgique d'Abord de Mars-Avril 1983, sous la signature de Mr. MULLER, Membre de la Commission permanente chargée du règlement du Contentieux, qu'elles attendent la réalisation de la programmation 83/84 en espérant qu'elle ne se fera pas trop longtemps attendre, comme certains arrêtés royaux qui les concernent et qui, à notre connaissance, ne sont toujours pas parus.

* * *

Un mot de notre bulletin qui, grâce à l'amabilité et la participation matérielle de nos amis de l'active, paraît régulièrement tous les trimestres.

En les remerciant une fois de plus pour leur aide qui a des effets bénéfiques sur notre situation financière qui sera soumise à votre approbation dans quelques instants, nous faisons un nouvel appel pressant aux collaborateurs bénévoles pour nous apporter articles ou anecdotes.

Je rappelle aussi que le pèlerinage annuel à Stavelot aura lieu le dimanche 4 septembre prochain, nous commémorerons ainsi le trentième anniversaire de l'inauguration de notre monument.

Enfin, je remercie mes amis du Conseil d'administration et les Sections provinciales qui m'aident puissamment dans la gestion de

notre bonne vieille fraternelle qui, avec des effectifs qui s'ame-
nuisent inévitablement et malgré les réformes intervenues dans le
domaine communautaire et régional RESTE INEBRANLABLEMENT UNIE sur
le terrain national en n'ayant ainsi qu'un seul souci : l'intérêt
général de ses affiliés.

Je vous remercie de votre bonne attention.

E.G.

AUTOUR D'UNE MEDAILLE.

=====

La valeur qu'on lui attribue est affaire de sentiment. Oh
certes ! elle n'a pas pû prendre rang parmi les ordres nationaux.
Le magnifique bijou de la Médaille du Démineur est et ne sera ja-
mais, malheureusement, qu'une louable disposition prise par notre
fraternelle. Rêver de sa reconnaissance officielle relève de la
plus pure utopie.

Mais est-ce là une raison pour la déconsidérer ? Est-ce là
une autre raison pour tenter de faire accroire qu'elle est juste
bonne à traîner au fond d'un tiroir poussiéreux ? S'il devrait en
être ainsi, pourquoi l'avoir créée et pourquoi la décerner encore ?
Qu'elle ne soit point portée en toutes occasions par ses détenteurs,
ne signifie nullement qu'elle ne soit pas appréciée. Par contre,
qu'elle ne soit pas arborée le jour d'une assemblée générale de la
Fraternelle est une erreur qu'il conviendrait de supprimer à l'
avenir.

Notre Conseil d'Administration ne pense-t-il pas qu'il devrait
agir en ce sens en rappelant aux membres, en temps utile, qu'il se-
rait hautement souhaitable que la Médaille du Démineur sorte d'un
regrettable anonymat.

Bien sûr, il est des distinctions prestigieuses dont les pos-
sesseurs sont fiers; mais en ce qui me concerne, bien que se soit là
mon humble avis, la valeur que j'accorde à cette médaille trouve
son origine au fond de mon coeur et dans la somme des souvenirs
qu'elle évoque. N'est-elle point le témoignage des années passées
sous l'uniforme du démineur ? N'est-elle pas le garant des servi-
ces rendus à une Nation qui cependant se fait rétive pour en admettre

le bien-fondé ? N'est-elle pas la concrétisation de la reconnaissance de l'exercice d'un métier dangereux exercé par ceux que j'appelle 'Les Soldats de la Paix'. N'éveille-t-elle pas le souvenir de cette intense fraternité engendrée par les dangers vécus en commun ? Comme un kaledioscope elle fait défiler devant nous les visages de ceux qui périrent en accomplissant un métier que d'aucuns s'accordent à reconnaître dangereux, alors qu'ils hésitent toutefois à en admettre les mérites rétribués en fonction même de la grandeur de la tâche accomplie !

La Médaille du Démineur n'est pas un quelconque bijou ! N'en déplaise à ceux qui ne l'ont pas méritée. Lors de l'assemblée générale du 1er mai 1983, à Héverlée, j'ai été autorisé à présenter une suggestion qu'il me plaît à rappeler dans cet article : dans le but de valoriser plus encore, si besoin en est, notre distinction sociétaire, j'ai proposé que soit apposé sur le ruban :

- une palme de bronze : pour cinq années d'affiliation CONTINUE à la Fraternelle.
- une palme d'argent : pour dix années d'affiliation CONTINUE
- une palme d'or : pour quinze années d'affiliation CONTINUE

Ces ajouts au ruban pourraient être remis aux bénéficiaires, soit lors des assemblées de Section, soit à l'assemblée générale. Et si ma foi, le récipiendaire est astreint à payer le coût de la ou des palmes, je suis persuadé qu'il s'exécutera aisément.

Une dernière chose ! Cette Médaille du Démineur, pourquoi ne la porteriez-vous que lors d'une rencontre organisée par notre Fraternelle ? Pourquoi ne pas la mettre en évidence à l'occasion de l'une ou l'autre manifestation patriotique, là où le port des distinctions honorifiques est souhaité.

Amis Démineurs, si vous êtes d'accord avec les suggestions énoncées, demandez à vos dirigeants d'appuyer votre désir de montrer que vous êtes dignes de porter la plus belle des médailles.

Marcel LALLEMAND

alias TEMPETE.

En glanant ... de ci, de là.

=====

Application des lois des 3 et 4.6.82 instaurant des avantages pour certaines victimes de la guerre.

Dans notre précédent numéro, nous avons donné un aperçu des principales dispositions de ces lois. Voici encore un commentaire sur quelques autres mesures qu'elles contiennent.

1. L'article 7 de la loi du 3 juin établit une invalidité forfaitaire de 10% à certains prisonniers de guerre 14-18 et l'article 8, une invalidité de 20% en réparation de l'asthénie des prisonniers politiques ayant au moins 6 mois de captivité.

Important : en qualité d'invalides de guerre, les intéressés ont droit à une attestation d'invalidité, qu'ils doivent demander à l'Administration des Pensions, place Jean Jacobs 10 à 1000 Bruxelles. Une fois en possession de cette attestation, ils pourront demander :

- a) une carte de réduction SNCB-SNCV de 75% (à demander à L'Administration des Pensions)
- b) un livret médical et un livret pharmaceutique, à demander à l'Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, rue Royale 139-141 à 1000 Bruxelles (en vue de la gratuité des soins et des médicaments).

Renseignements à communiquer pour ces deux documents : nom, adresse, date de naissance, photocopie de l'attestation d'invalidité.

2. Suppression de la revision quinquennale pour la pension d'invalidité pour les invalides 1940-45.

3. Revision des pensions civiles et militaires : certaines périodes sont prises en considération pour le calcul de la pension en faveur des bénéficiaires de certains statuts (prisonniers politiques, résistants au nazisme dans les cantons de l'Est) ou ayant accompli des services coloniaux avant le 1er août 1955.

4. Extension des droits à la pension pour les veuves d'invalides à 150% et plus.

5. A partir du 1.1.1982, pension à toute veuve d'invalides à 10%

minimum, à condition que le mariage ait duré au moins 10 ans.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le Moniteur du 17 juin 1982.

Statuts de Reconnaissance Nationale Forclusion.

Il résulte d'une réponse du Ministre de la Défense Nationale à une question parlementaire, que des 14 statuts de Reconnaissance Nationale existants, il n'y en a plus qu'un seul qui puisse encore être demandé à savoir le 'Statut des marins belges qui ont navigué dans la flotte marchande belge pendant la guerre 1940-1945' (arrêté royal du 24 janvier 1968). Ce statut dépend du Ministère des Communications. Rappelons à ce propos que plusieurs initiatives parlementaires récentes visent à une réouverture des délais, mais qu'il y a pas été donné suite jusqu'à présent.

Par contre, la carte des Etats de Service est encore toujours délivrée.

COMMUNICATIONS.

=====

- 1) Il est rappelé aux Sections provinciales qu'il y a lieu de faire parvenir au secrétaire général (Mr. BERGES - 22, Livingstonelaan 1980 Tervuren) la composition de leur Comité (noms - adresses et N° du C.C.P. de la Section) - voir p. 10 bulletin 1/83.
- 2) Le trentième anniversaire de l'inauguration du Monument National de Stavelot sera célébré le dimanche 4 septembre 1983.
Vous trouverez ci-après la circulaire-invitation aux membres ainsi que le protocole de la cérémonie.

A nos Démineurs défunts,
=====

Trente ans déjà ont patiné leur monument,
Monument que dressa l'élan du souvenir
Au coeur d'une Cité, du pays, un saphir,
Que la guerre éprouva jusqu'à l'écrasement.

Si leurs noms ont été inscrits sur des ophites
Ce n'est point par gloriole ou peur de l'oubli,
Mais pour éterniser le devoir accompli
Par des Ombres ayant oeuvré presque en termites

Qui se rappelle encore leurs travaux pleins d'éclats,
Des éclats de mines ou d'engins infernaux,
Blessant, souvent tuant, mettant tout en lambeaux
Si ce n'est ceux ayant partagé leurs combats.

Oh ! Vous qui passez auprès de leur monument,
Ayez un pieux regard pour ces héros sans nom,
Dites-vous qu'aujourd'hui, sans tambour ni clairon
Se poursuit leur mission parfois atrocement.

Hier encore un des leurs fut touché durement,
De ses quatre membres, deux furent arrachés
Il rejoint à présent l'élite des fauchés
Qu'hélas trop d'humains croisent sans frémissement

J. Vanderydt
Président d'honneur
de la fraternelle des démineurs

NECROLOGIE.

=====

Le 21 mars 1983 est décédé Robrecht SAMYN, Commandant e.r. du SEDEE Westrozebeke.

Les funérailles, auxquelles assistaient de nombreux anciens et une délégation de l'active conduite par le Commandant du Pl Westrozebeke, ont eu lieu le samedi 26 mars 1983 en l'église décanale St Chrysole à Comines.

Dans le petit faire-part souvenir remis aux participants, nous relevons ce passage :

"Robert s'était identifié à son métier : un métier qu'il aimait malgré qu'il accumulait tant de dangers pour sa propre vie.

Il lui a fallu un caractère et un tempérament hors du commun pour manipuler sans cesse des engins de mort.

Braver continuellement la mort pour sauver des vies humaines frôle la bravoure et l'héroïsme, surtout qu'il ne s'agissait pas d'un acte isolé mais de l'exercice de sa profession.

Hommage lui soit rendu pour toutes les vies épargnées, pour le cortège de souffrances écartées qu'entraîne la mort prématurée de jeunes vies."

* * *

Nous apprenons aussi le décès de Lucien GUILLAUME et de Alex SADIN, ainsi que de Madame Irma Elisa MAECKELBERG, veuve de notre ami et regretté Henry VERGHOTE, tué en service commandé le 11 juillet 1955.

Nous présentons aux familles éplorées nos très vives et sincères condoléances.

FRATERNELLE DES DEMINEURS
DE BELGIQUE

Bruxelles, le 14 juin 1983

LE PELERINAGE A STAVELOT
L'APPEL DU PRESIDENT

Cher Ami Démineur,

Ainsi qu'il en a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration notre pèlerinage annuel au Monument National à Stavelot aura lieu le dimanche 4 septembre 1983 selon le cérémonial habituel.

Nous comptons sur une assistance fournie et par la présence de toutes nos sections, afin de rendre hommage à nos camarades disparus victimes du devoir au service de la patrie.

Un repas démocratique est prévu à l'Auberge Saint-Remacle, avenue F. Nicolay, à Stavelot, pour le prix de 400 francs, service compris.

Le menu est le suivant :

Potage tomate
Assiette ardennaise
Rôti dindonneau - Sauce normande
Pommes rissolées
Dessert - Une glace
1 bouteille de vin de bordeaux pour 4 personnes
Café offert par la patronne

Un responsable de chaque section percevra le montant du prix du repas auprès des participants de sa section.

Pour nous permettre de prendre toutes dispositions utiles, le nombre des participants au repas devra être communiqué à notre Collègue, Marcel CHOUFFART, Aux Granges, n° 55 - 4133 Clermont-sous-Huy, pour le 25 août au plus tard, Tél. n° 041/75.11.33 de 8 à 12 heures.

En espérant que ces renseignements vous suffiront, nous vous prions d'agréer, Cher Ami Démineur, l'assurance de nos sentiments fraternels.

Pour le Conseil d'Administration,

E. GEORGE
Président

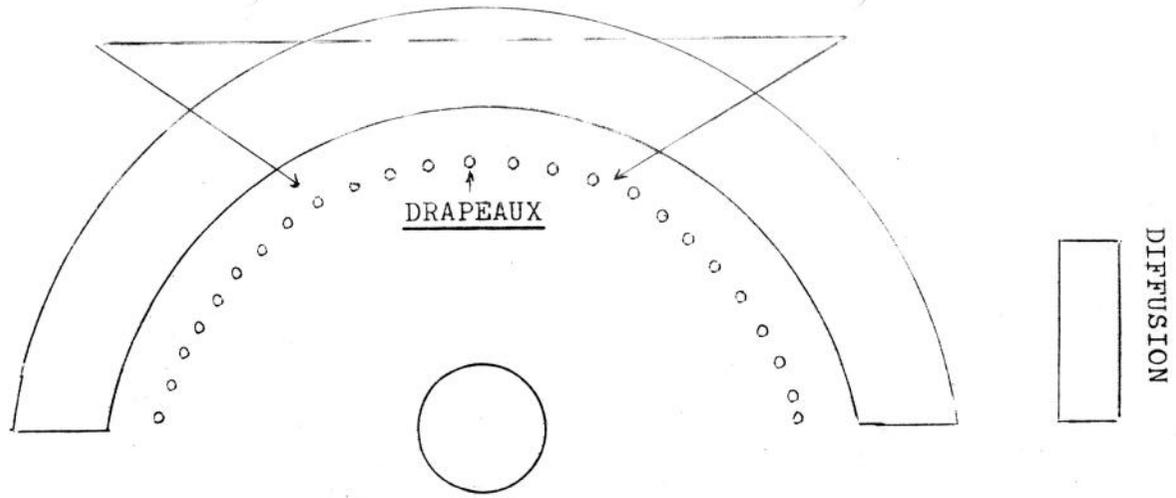
N.B. : 30ième anniversaire de l'inauguration de notre monument, à cette occasion le port de la médaille du déminage est souhaité. Les sections voudront bien diffuser cet avis.

FRATERNELLE DES DEMINEURS DE BELGIQUE.

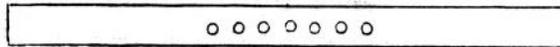
Manifestation d'hommage du 4 septembre 1983, au Monument National des démineurs de Belgique à STAVELOT.

Protocole des Cérémonies :

- 10.30 : Concentration des participants à l'hôtel de Ville de Stavelot
Prise de contact avec les Autorités
- 10.50 : Formation du cortège et départ dans l'ordre ci-après :
1. Police communale
 2. Délégation de l'Armée
 3. La Royale Harmonie 'L'EMULATION' de Stavelot
 4. Les drapeaux
 5. Les Autorités communales et le Conseil d'Administration de la Fraternelle
 6. Les sections provinciales de la Fraternelle
 7. Autres participants
- 11.00 : Messe en l'église de Stavelot dédiée à nos camarades disparus
- 11.45 : Reprise du cortège vers le monument aux victimes des deux guerres de Stavelot - Dépôt de fleurs par :
1. Le Bourgmestre de la ville
 2. Le Président de la Fraternelle des Démineurs
 3. Autres participants
- 12.30 : Cérémonie au Monument National des Démineurs de Belgique :
1. Après la mise en place - Exécution de la Marche de Démineurs par la Royale Harmonie 'L'EMULATION'
 2. A ce moment prendront place face au Monument, le Conseil d'Administration de la Fraternelle - le Bourgmestre de la Ville le Commandant du SEDEE - Appel aux morts par le Docteur PRIGNON et les Adjudants CRABEELS et LALLEMAND.
Lecture Poème.
 3. Dépôt de fleurs par : La Fraternelle des Démineurs de Belgique
La Ville de Stavelot
Le Commandant du SEDEE
Autres participants
 4. Exécution de la Brabançonne par l'Harmonie l'Emulation
- 12.45 : A l'issue de la cérémonie au monument, reprise du cortège vers l'hôtel de ville où une réception est organisée en la salle du Chapitre.
- 13.30 : Repas démocratique, pris en commun, à 'l'Auberge Saint-Remacle'
- N.B. Le Président Ernest GEORGE, le Vice-Président Oscar LINOTTE, et le Secrétaire-Trésorier René BERGES sont chargés du protocole et des différentes phases de cette manifestation.



S.E.D.E.E.



LA MUSIQUE

C.A. - LES AUTORITES

LES SECTIONS DE LA FRATERNELLE

AUTRES PARTICIPANTS

Evènements de l'année 1982 au 1 Dét Bomb Disposal - FBA.

1. Décorations.

Adjt DENEE : Ordre de la Couronne avec Palmes d'or
CLC CRUCIFIX : Ordre de Léopold II
CPL WAN : Médaille militaire de 2ème classe

2. Nomination.

CPL KAJAERTS : nommé au grade de CLC 01 Jul 82

3. Départ.

CPL VAN MOL : pas classé en ordre utile pour son passage dans le cadre de carrière. (19 Mai 82)

4. Accidents.

Adjt ENGLEBERT : Brûlures au phosphore dues à la projection d'une partie de SMK Gren au stand 9 de Vogelsang. (Mai 82)

SVM GOOSSENS : Accident provoqué par explosion lors d'une destruction de Mun déclassées au Stand 17 de Vogelsang. La victime transportée à l'hôpital civil de SCHLEIDEN a été amputée des deux jambes.

* * *

CHASSE AUX SOUVENIRS - APPEL AUX CONSERVATEURS.

Le 1 Maître Chef J. VERVENNE de la FN, demande des photos ou négatifs prisent au cours d'opération de déminage, ceci afin de constituer un dossier 'LES DEMINEURS EN ACTION'.

Afin de pouvoir compléter les photos par une légende il sera INDISPENSABLE que les mentions suivantes accompagnent l'envoi :

Date du cliché, Noms des figurants, Endroit, Objet de la photographie (s'il n'est pas évident)

Les photos ou négatifs seront retournés à leur propriétaire après exploitation. (N'oubliez pas d'y inscrire votre nom et adresse complète). Voici l'adresse où faire parvenir vos photos :

1 M.C. VERVENNE Jérôme
Kwartier Marinekazerne Bootsman JONSEN
MIJNENBESTRIJDINGSSCHOOL
8400 OOSTENDE



SVM GOOSSENS

RESULTATS TOMBOLA « SOLIDARITE GOOSSENS »

VOIR DERNIERES PAGES . TEXTE

NEERLANDAIS